

FEC



**Fédération des Entreprises
du Congo
Chambre des Mines**

Industrie minière de la R.D.C. Premier trimestre 2014



0.	Lettre aux membres de la Chambre des Mines	4
1.	Tendances 2014.....	5
1.1	Production.....	5
1.2	Exportations.....	5
2.	Cuivre.....	6
3.1	Données	6
2.2	Comparaisons internationales.....	7
2.3	Cuivre cathodes	7
2.3	Perspectives.....	7
3.	Cobalt.....	8
3.1	Données	8
3.2	Cobalt électro	8
3.3	Perspectives	9
4.	Or 2003-2013 (kg)	10
4.1	Production industrielle.....	10
4.2	Production « artisanale » fraude.....	11
4.3	Comparaison Productions « fraudes-industrielles».....	12
5	Diamant 2003-2013 (mille carats).....	13
5.1	Production Miba.....	13
5.2	Production-Exportations RDC	14
5.4	Miba-Exportations RDC.....	15
5.5	Commentaires.....	15
6	Zinc 2003-2013 (tZn).....	16
7	Les 3 T (tin-tungsten-tantalum).....	17
7.1	Assainissement progressif des filières 3 T en RDC.....	17
7.2	Étain 2003-2013 (t Sn)	18
7.3	Coltan 2003-2013 (t coltan).....	19
7.4	Wolframite 2003-2013 (tW)	19
8	Electricité	20
8.1	Comparaison offre-demande.....	20
8.2	Commentaires.....	20
9	Fiscalité et Parafiscalité	22
10	Activité minière artisanale	23

11 Local Content.....	25
Annexe : Calcul des métaux contenus (homogénéisation des données).....	26

0. Lettre aux membres de la Chambre des Mines



Fédération des Entreprises du Congo
Chambre des Mines

Aux membres de la Chambre des Mines
(Tous)

CONCERNE : Productions et Exportations Minières premier trimestre 2014

Chers Membres

Ce rapport, fait suite au rapport annuel de l'année 2013, et confirme tous les constats déjà énoncés.

En résumé

- croissance soutenue dans les principaux secteurs : cuivre, cobalt, or...
- poursuite du tassement des cours des matières premières,
- augmentation du déficit en électricité,
- harcèlement fiscal et, malgré l'amélioration d'un dialogue de grande qualité avec les plus hautes autorités de l'Etat, l'environnement reste difficile.
- nécessité de donner une impulsion énergique aux processus ITIE relatifs à l'année 2012 pour arriver à une bonne gouvernance et à plus de transparence,
- nécessité de poursuivre la révision du code minier afin d'arriver, par le dialogue, à une solution acceptable sur la clause de la stabilité et sur une fiscalité équilibrée et incitative.
- il s'agit de privilégier l'obtention d'un élargissement de l'assiette fiscale sans augmenter les taux d'imposition afin d'augmenter le nombre de sociétés minières qui contribueront au budget de l'Etat.

Les différentes Commissions de la Chambre des Mines poursuivront tous les efforts entrepris et joueront pleinement leur rôle d'interlocuteur de l'industrie auprès de toutes les parties prenantes.

Veillez agréer, Chers Membres, nos salutations distinguées.

Claude Polet
Président Chambre des Mines

Simon Tuma-Waku
Vice-président National de la FEC Secteur Mines

1. Tendances 2014

1.1 Production

	Unités	janvier	février	mars	total	2014 e	2013 r	2014 pr 2013
Cuivre	tonne	76 402	76 024	78 151	230 577	922 308	914 631	0,8%
Cobalt	tonne	5 042	4 207	4 674	13 923	55 540	58 792	-5,5%
Or	kg	1 646	1 726	1 346	4 718	18 872	6 149	206,9%
Diamant	1 000 cts	1 906	1 862	1 737	5 505	22 020	17 799	23,7%
Zinc	tonne	1 318	1 253	1 370	3 941	15 764	11 819	33,4%
Cassitérite	tonne	742	913	796	2 451	9 804	7 567	29,6%
Coltan	tonne	66	67	66	199	796	697	14,2%
Wolframite	tonne	nd	nd	nd	-	-	-	-

la dernière colonne donne l'évolution en rythme annuel par rapport à l'année 2013

nd : non disponible

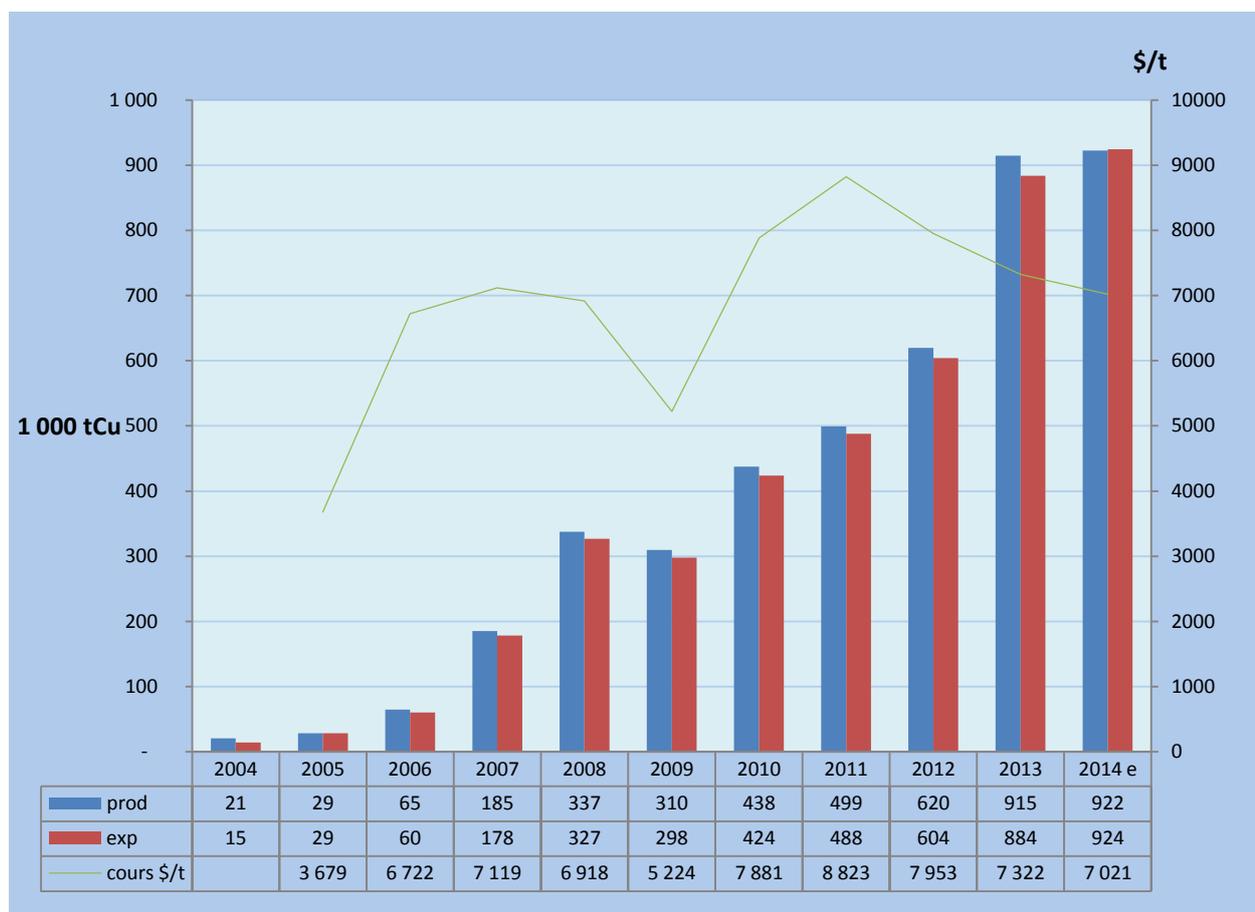
1.2 Exportations

	Unités	janvier	février	mars	total	2014 e	2013 r	2014 pr 2013
Cuivre	tonne	85 524	73 591	73 976	233 091	924 364	883 657	4,6%
Cobalt	tonne	5 394	4 382	4 763	14 539	58 156	58 843	-1,2%
Or	kg	1 728	1 808	1 768	5 304	21 220	6 149	245,1%
Diamant	1 000 cts	1 906	1 862	1 737	5 505	22 020	15 614	41,0%
Zinc	tonne	1 239	931	1 279	3 449	13 796	12 566	9,8%
Cassitérite	tonne	nd	nd	nd	-	-	-	-
Coltan	tonne	nd	nd	nd	-	-	-	-
Wolframite	tonne	nd	nd	nd	-	-	-	-

la dernière colonne donne l'évolution en rythme annuel par rapport à l'année 2013

2. Cuivre

3.1 Données



- La production de cuivre en RDC a été au premier trimestre 2014 de 230 577 tonnes, soit en hausse de 19% par rapport au premier trimestre 2013 qui n'était pas représentatif de 2013, certaines installations industrielles n'étant pas encore opérationnelles à cette date.
- Ces bons chiffres sont cependant à relativiser. En extrapolant les données du 1er trimestre la production totale de cuivre en RDC pourrait ainsi s'établir en 2014 à environ 922.000 tonnes. Soit une hausse de la production de cuivre de 0,82% cette année, comparée à une augmentation de 47% entre 2013 et 2012.
- Pour l'année 2013, après analyse des chiffres définitifs et élimination de certains comptages doubles, la production de cuivre en RDC s'est établit à 914 631 tonnes.
- Une trentaine d'entreprises étaient en production en 2013 et toutes étaient situées dans la province du Katanga.
- Les 5 premières entreprises représentent les 2/3 de la production de cuivre en RDC.

2.2 Comparaisons internationales

La production de cuivre a augmenté au niveau mondial de 8% en 2013 pour s'établir à 17,8 million de tonnes. Il s'agit de la plus forte progression en une décennie, essentiellement tirée par la hausse de la production au Chili et en République Démocratique du Congo, qui a dépassé l'an dernier la Zambie comme le plus grand producteur de cuivre en Afrique (source : Financial Times, 8 avril 2014).

Au niveau mondial, les 10 premiers producteurs de métal rouge en 2013 étaient (en millions de tonnes):

Rank	Country	Mt of Cu
1	Chile	5.8
2	China	1.6
3	Peru	1.4
4	US	1.3
5	Australia	0.9
6	DRC	0.8
7	Zambia	0.8
8	Russia	0.7
9	Canada	0.6
10	Indonesia	0.5

14.4 Mt Cu

Source : Mining Magazine – April 1, 2014

Selon les données compilées par la Chambre des Mines la R.D.C. a produit 0,9 Mt de cuivre

2.3 Cuivre cathodes

	Cu cathodes	Cu total	
2013	684 653	914 631	74,9%
2014/1	200 064	230 577	86,8%

Le déficit en électricité ne permet pas d'envisager d'augmenter substantiellement la part de cuivre cathodique

2.3 Perspectives

La performance du secteur minier en 2013 a été soutenue par de forts investissements directs étrangers et une bonne demande de cuivre malgré une baisse des cours. En rythme annuel la hausse de la production en 2014 paraît faible d'après les projections, 0,8% par rapport à 2013. La RDC renferme la potentialité de dépasser le million de tonnes en 2014 et de produire encore bien plus dans les prochaines années, à condition cependant de cerner et de maîtriser au mieux tous les paramètres pouvant influencer la production et l'investissement, notamment la fourniture d'énergie électrique et la révision du Code Minier.

3. Cobalt

3.1 Données



- Tandis que la tendance extrapolée des exportations de cobalt connaît en 2014 une très faible baisse de 0,8%, comparée à celles réalisées en 2013, la production de cobalt extrapolée de 2014 présente une baisse de 5,5% par rapport à celle de 2013.
- Ceci résulte de choix délibérés des sociétés productrices qui tiennent compte de la demande et des attentes du marché international qui n'est pas encore sorti de la crise.

3.2 Cobalt électro

	Co électro	Co total	
2013	2 828	58 357	4,8%
2014/1	537	13 885	3,9%

3.3 Perspectives

- Le premier trimestre 2014 a vu le cours du cobalt monter et atteindre le pic de plus de 31 500 \$/t qu'il n'avait jamais atteint depuis deux ans.
- La RDC demeure néanmoins le premier producteur mondial de cobalt, loin devant la Zambie et le Canada.

4. Or 2003-2013 (kg)

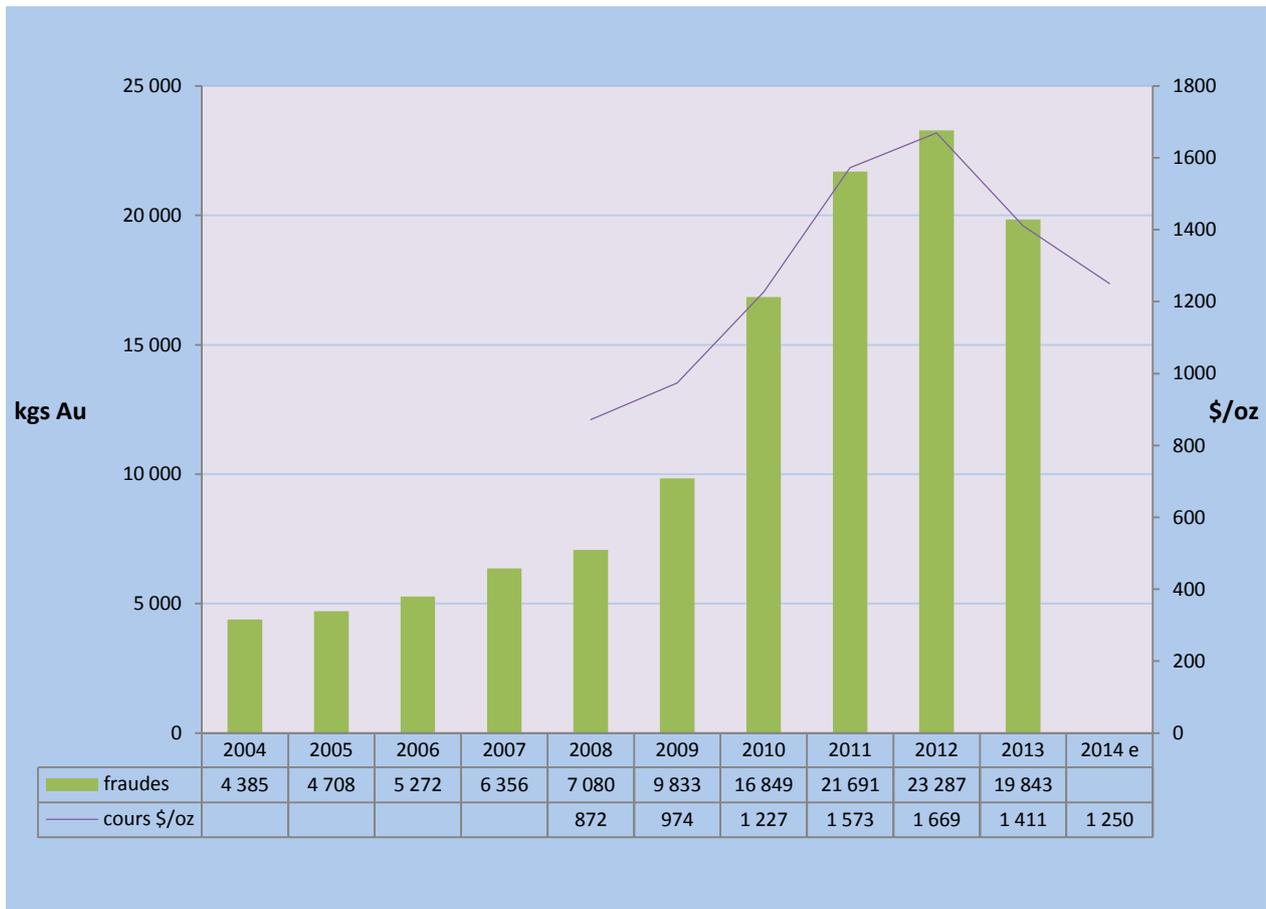
4.1 Production industrielle



Le graphique se commente comme suit :

- production (bâtonnets bleus) : représente la production déclarée par le Ministère des Mines,
- exportations (bâtonnets rouges) : représente les exportations déclarées par le Ministère des Mines,
- Les déclarations du Ministère des Mines tiennent compte de la production des grands projets,
- **le premier trimestre 2014 enregistre une augmentation spectaculaire de 206,9 % en rythme annuel si la cadence enregistrée au premier trimestre est maintenue durant toute l'année,**
- les cours moyens annuels en \$/oz se lisent sur axe vertical droit.

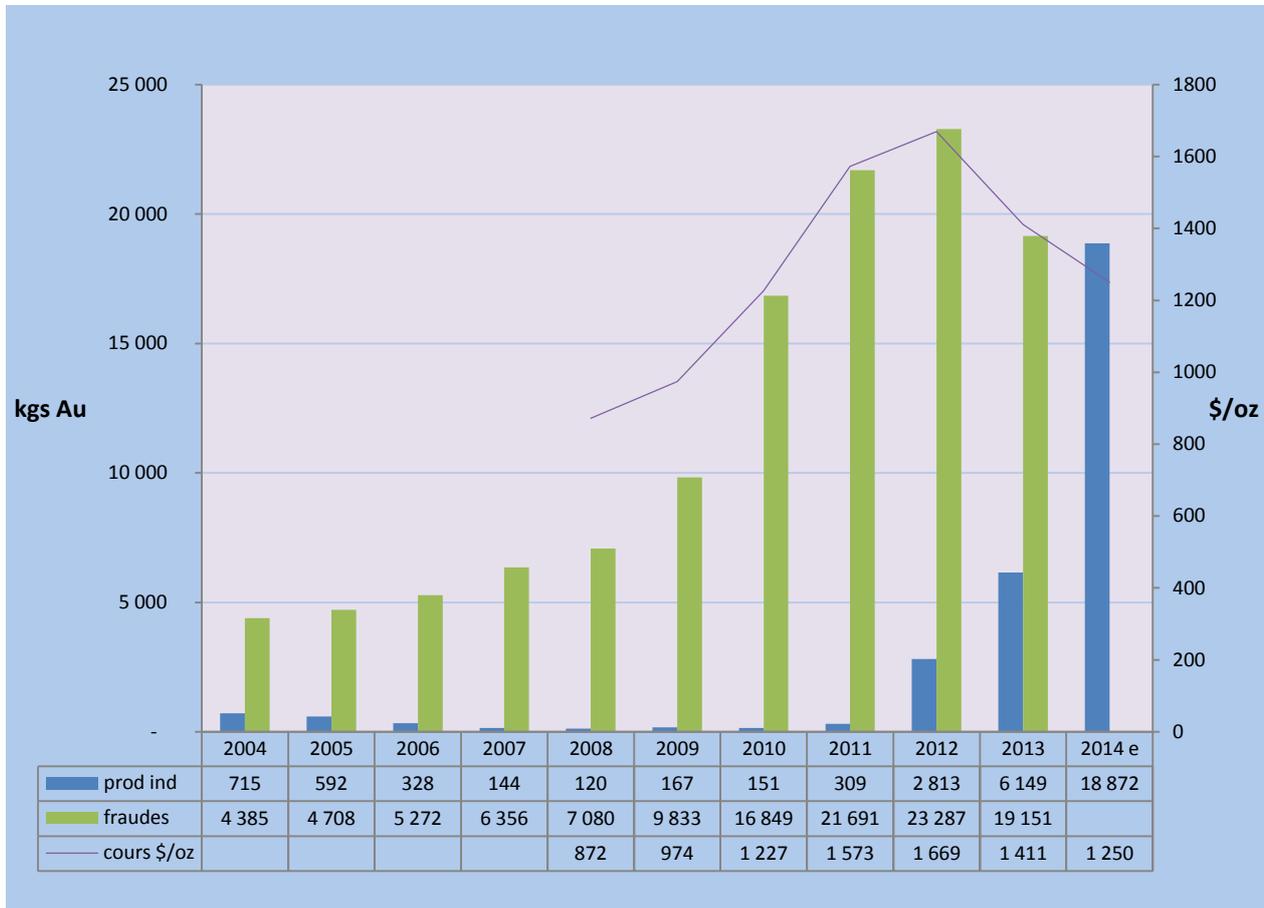
4.2 Production « artisanale » fraude



- Fraudes (bâtonnets verts) : représente la différence entre la production déclarée pour la R.D.C. par l'agence Thomson Reuters¹ et la déclaration de production industrielle présentée au paragraphe précédent,
- Les cours moyens annuels en \$/oz se lisent sur axe vertical
- L'importance de la production frauduleuse est évidente.

¹ THOMSON REUTERS : GOLD SURVEY 2013 (4 April 2013)

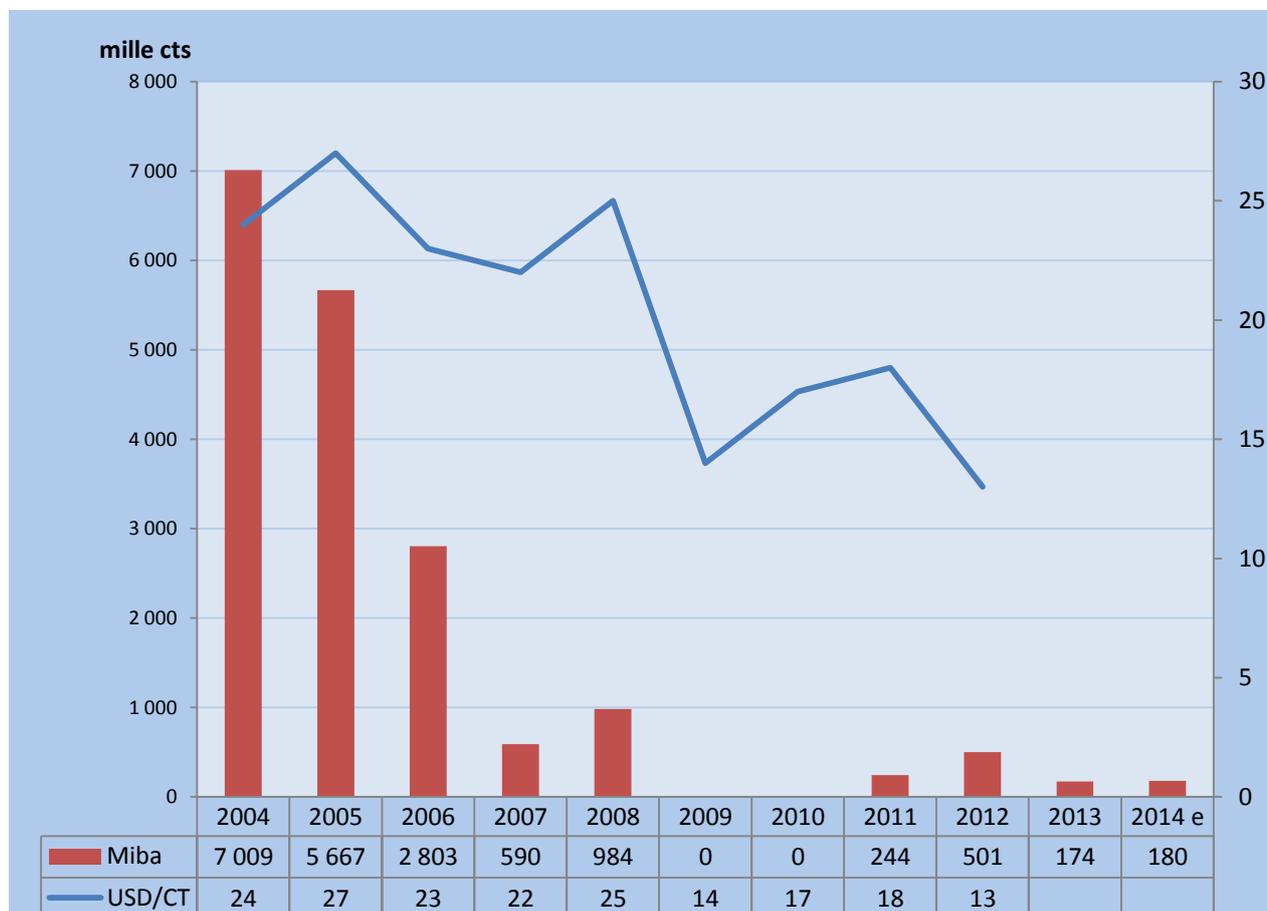
4.3 Comparaison Productions « fraudes-industrielles»



- L'augmentation spectaculaire de la production industrielle d'or s'explique par le démarrage effectif de la production de plusieurs projets qui étaient en phase de construction. Il aurait été difficile de lancer ces projets avec les cours actuels de l'or dans le cadre d'un code minier assorti d'une fiscalité plus lourde et d'une clause de stabilité réduite à 3 ans,
- L'exemple de l'or illustre parfaitement l'impact positif d'une loi minière équitable. A contrario l'avenir pourrait démontrer qu'une loi minière orientée vers des intérêts à court-terme aurait des effets négatifs sur le développement d'un secteur industriel.

5 Diamant 2003-2013 (mille carats)

5.1 Production Miba

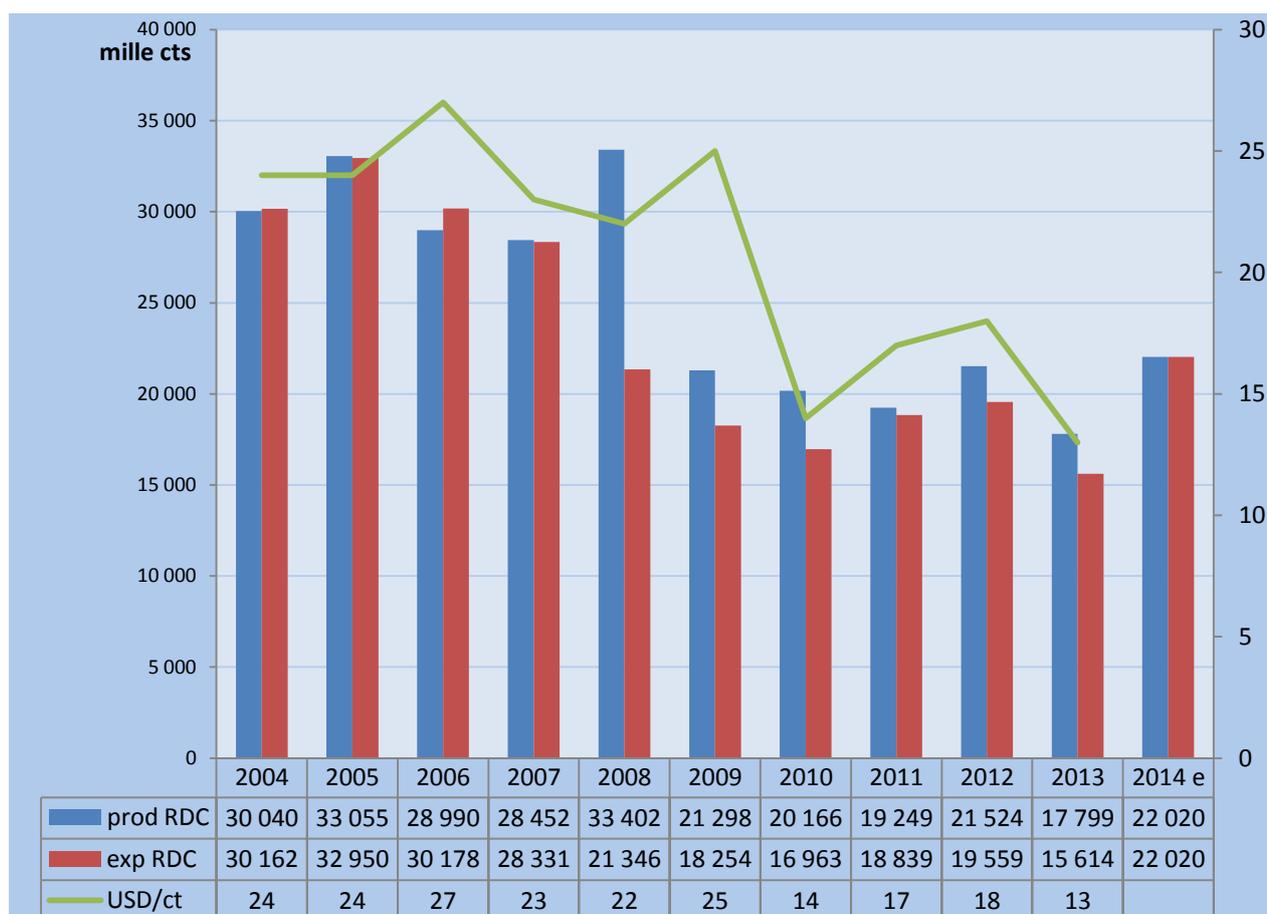


Le redressement de la production de la Miba progresse de 3,5 % en rythme annuel en 2014. Dans ce contexte, il est attendu une production de 180 000 carats à la fin de l'année 2014.

Pour ce trimestre, la production de la Miba a atteint 45 085 carats pour une valeur totale de 1 240 597 dollars américains, soit un prix moyen de 27,52\$ le carat. Cette valeur est encore très loin de la moyenne mondiale qui se situe autour de 120 \$.

La MIBA a mis en place un programme qui devrait permettre à la Société de remonter progressivement sa production avant d'envisager les gros investissements qui la relanceraient. Mais, même ce plan d'urgence tarde à se concrétiser faute de financement et dans l'entretemps, cette société fait l'objet de spoliation de quelques périmètres de sa concession.

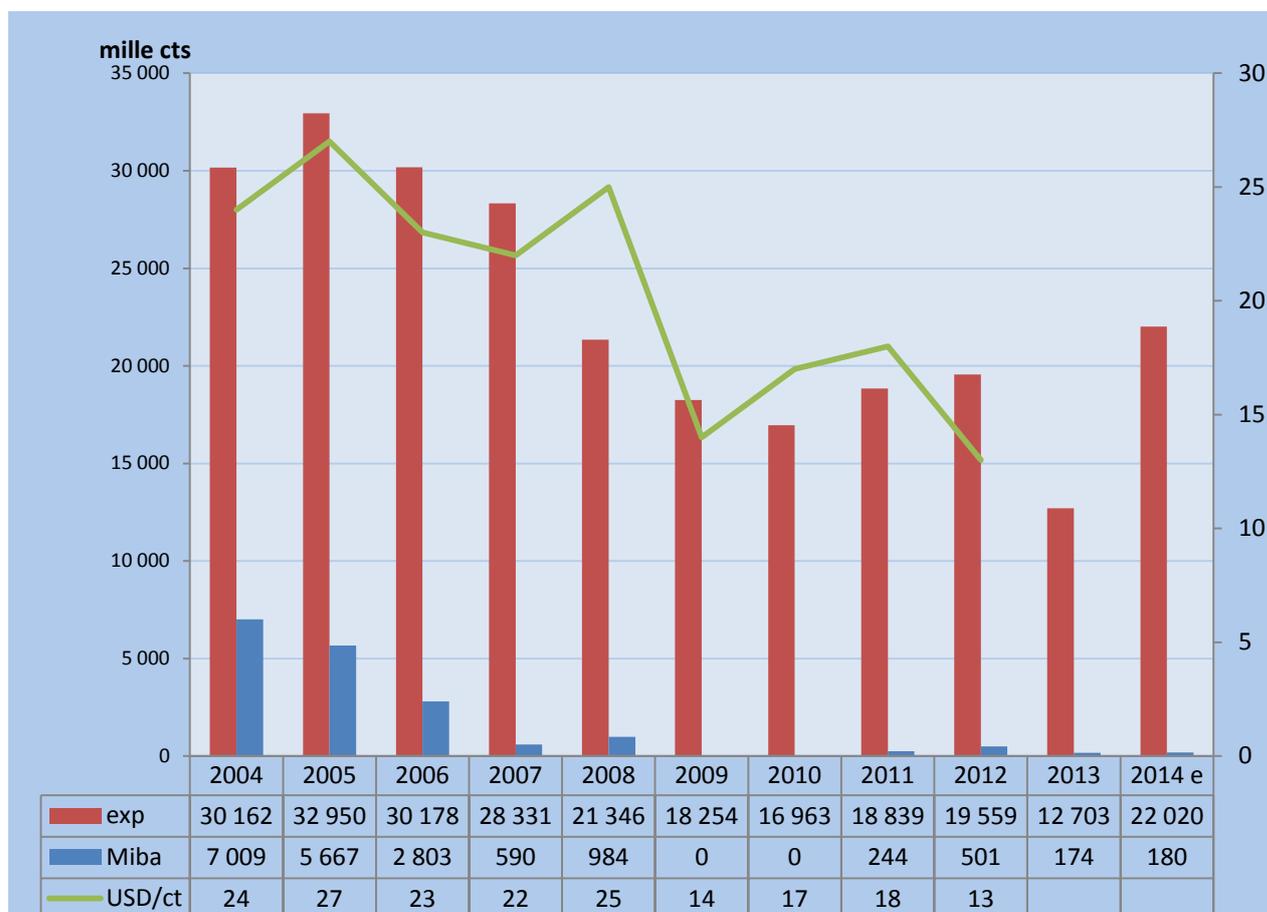
5.2 Production-Exportations RDC



Le graphique s'explique comme suit :

- La série « prod » (bâtonnets bleus) représente la production artisanale de la R.D.C.
- La série « export » (bâtonnets rouges) : représente les exportations totales de la R.D.C.
- la prédominance de la production et des exportations du diamant issu de la production artisanale se poursuit au cours du premier trimestre 2014. Les exportations de la période se chiffrent à un volume de près de 4,117 millions de carats pour une valeur totale de 121,984 millions de dollars américains contre 3,175 millions valant 47,342 millions de dollars américains pour la période correspondante de 2013.
- Il se dégage une augmentation des exportations de 73% au cours de 2014 par comparaison avec la période correspondante de 2013. Cette augmentation en volume s'accompagne de celle de la valeur (prix du diamant congolais) dont la moyenne, pour les 3 premiers mois, a été doublée, passant de 14,91\$/carat à 29,62\$/carat.
- Le mois de mars 2014 a enregistré, cependant une baisse en volume des exportations. Cette situation s'expliquerait par la diminution du préfinancement de l'exploitation artisanale par les comptoirs.
- Le lancement de l'exploitation par SACIM, prévu pour le mois de juin, permettra à cette filière d'accroître davantage le niveau de production.
- Les données ont été saisies à partir du système de certification du processus de Kimberley et du site de la Miba.

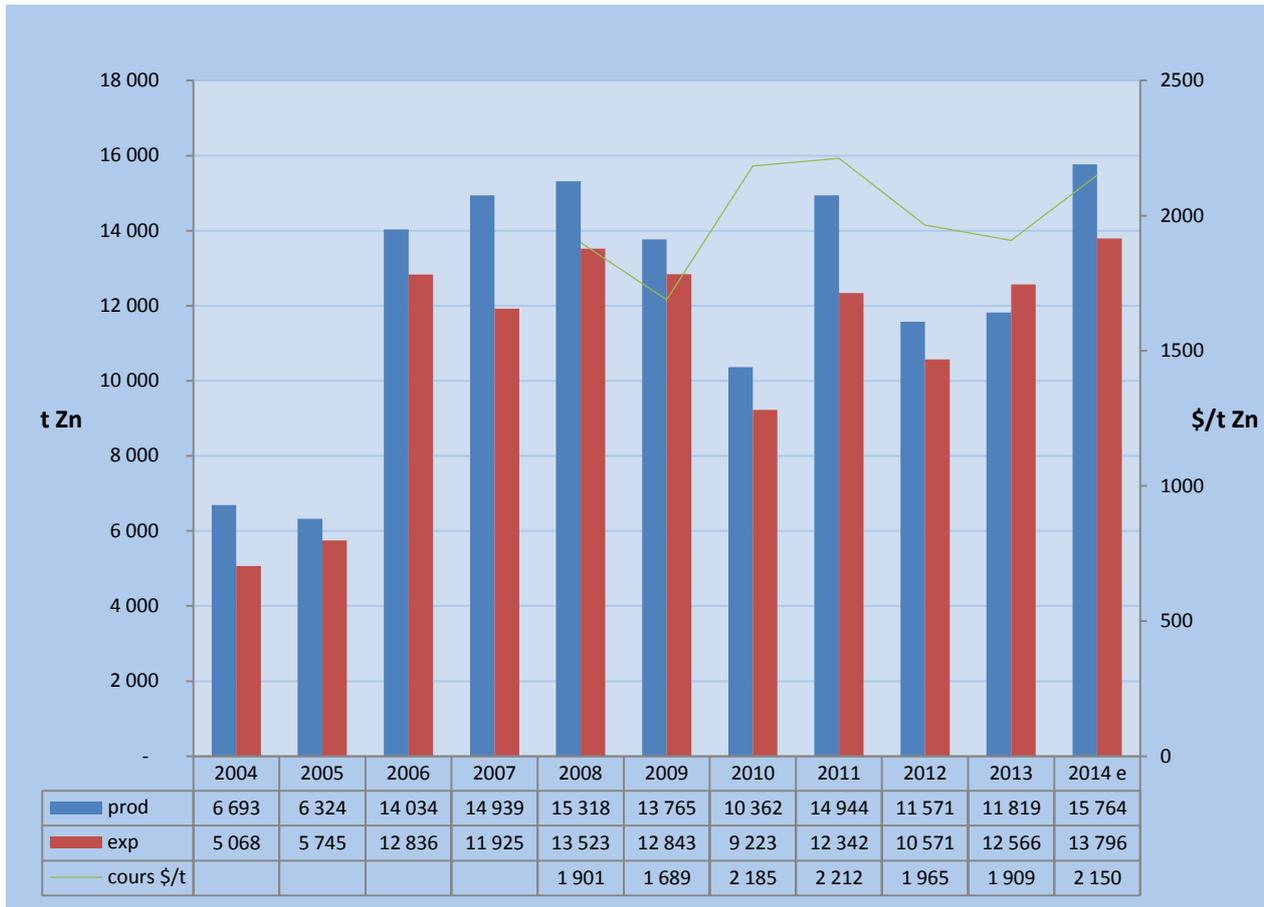
5.4 Miba-Exportations RDC



5.5 Commentaires

- Il y a une nette prédominance de la production et des exportations du diamant issus de la production artisanale,
- Ce graphique reprend donc les exportations agrégées des diamants artisanal et industriel,
- Sur base de publications dans la presse spécialisée la production mondiale de diamant sera 135 millions de carats bruts. La part de la RDC serait de 22 millions de carats soit 16%,
- Pour réaliser un investissement industriel de dimension mondiale il faudra que tous les réquisits mentionnés dans l'introduction soient respectés,
- Afin de permettre au pays d'engranger suffisamment de revenus provenant du secteur, il est impérieux d'améliorer la qualité du diamant à l'exportation en vue de lui permettre de se vendre à des prix plus profitables.

6 Zinc 2003-2013 (tZn)



Le zinc est produit par STL2 sous forme d'oxydes de zinc d'une teneur comprise entre 65 et 70%

² Société du Terril de Lubumbashi

7 Les 3 T (tin-tungsten-tantalum)

7.1 Assainissement progressif des filières 3 T en RDC

Le secteur des 3T s'assainit progressivement depuis que la situation sécuritaire s'améliore dans la partie orientale du pays et particulièrement dans les provinces du Nord et Sud-Kivu et que les groupes armés sont démantelés avec le concours de la Monusco.

Les acteurs qui sont dans toute la chaîne d'approvisionnement au niveau de la R.D.C s'accordent tous pour dire que l'assainissement du secteur est un facteur important pour rassurer les acheteurs de l'étain, de tantale et tungstène provenant des sites d'exploitation artisanale.

Ils sont aussi convaincus que tous ces efforts concourent à recevoir un prix juste du marché avec le processus d'étiquetage ITSCI, le devoir de diligence avec l'OCDE ainsi que la certification avec la CIRGL.

Ainsi après que le processus d'étiquetage ait commencé au Katanga et se soit étendu au Maniema, il vient à peine de commencer au Nord-Kivu après le Sud-Kivu.

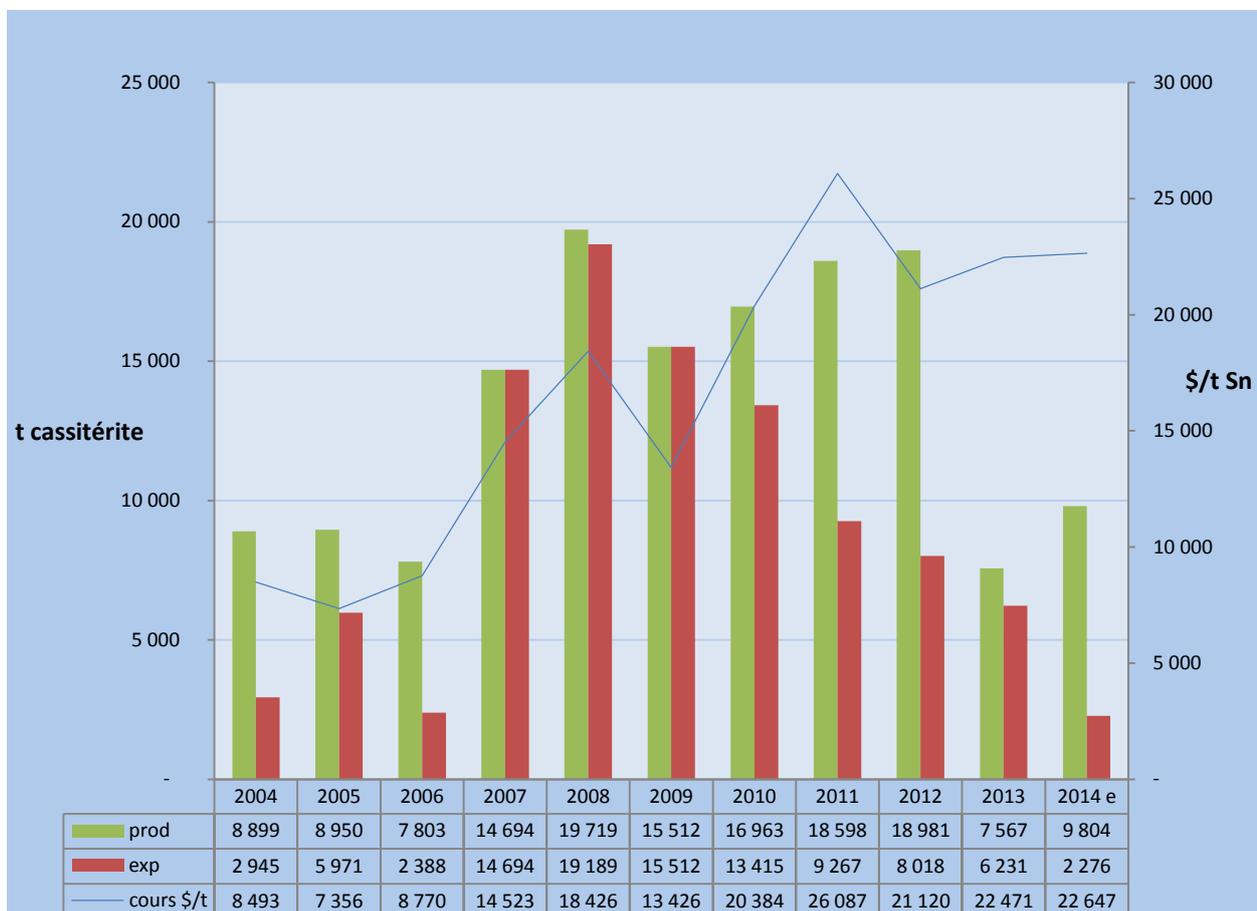
Ce processus est un élément essentiel pour rassurer les acheteurs que les produits provenant de la RDC sont libres de tout conflit pour les 3T et nous avons bien noté depuis le début de cette année 2014 que nombreux de nos acheteurs reviennent progressivement en RDC après quelques années de boycott ou d'embargo de fait du fait des exigences de la loi « Dodd- Frank Act » dans sa section 1502.

Cette confiance permet aussi que nous puissions envisager des investissements pour passer de la phase artisanale vers la petite mine ou même une industrialisation qui resté confrontée aux défis liés au déficit d'infrastructures routières mais aussi de l'énergie.

La Chambre des Mines à travers notre Fédération (FEC) travaille étroitement avec tous les partenaires sur les initiatives pouvant permettre de couper les liens entre les groupes armés et nos activités en rassurant nos acheteurs traditionnels de ne pas se désengager de la RDC. Elle saisit cette occasion pour insister que la situation sécuritaire qui prévaut dans le Nord-Katanga sur l'axe Mitwaba-Malemba s'améliore et pour que les autorités s'impliquent afin que le phénomène Maï-Maï ne ternisse encore notre secteur.

La production de cette année 2014 devrait sensiblement augmenter du fait de cet assainissement continu et permettra à notre Chambre de s'élargir dans le secteur des 3T aussi longtemps que l'opportunité de travailler devient une réalité à l'Est après plusieurs années de chômage.

7.2 Étain 2003-2013 (tSn)



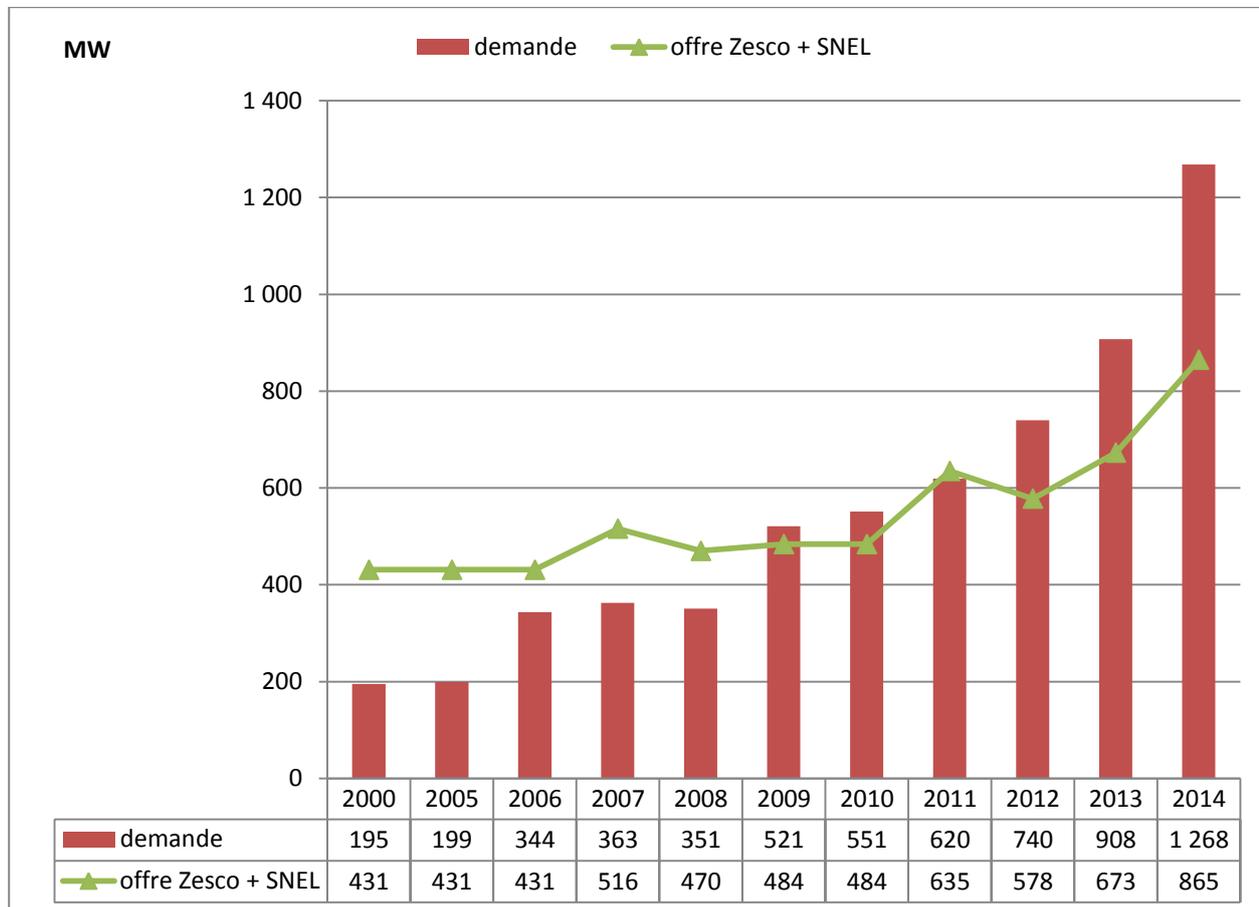
7.3 Coltan 2003-2013 (t coltan)



7.4 Wolframite 2003-2013 (tW)

8 Electricité

8.1 Comparaison offre-demande



- Sur base de différents documents et exposés fournis par SNEL, plusieurs sociétés minières ont établi le graphique ci-dessus.
- Force est de constater que la demande a excédé les possibilités de livraison de la SNEL à partir de 2009 et qu'à l'exception de l'année 2011 l'écart ne fait que croître, ce qui est plus que préoccupant.
- De nouveaux clients parviendraient toujours à conclure des contrats malgré la situation déficitaire et donc l'impossibilité pour la SNEL de satisfaire à la demande ;
- Par ailleurs la gestion du réseau reste toujours aussi opaque ;

8.2 Commentaires

- Dans le domaine de l'électricité, il n'y a pas de changements. Alors que la régularité de la fourniture de l'énergie électrique en quantité et qualité requises, réduirait le coût de production et permettrait d'améliorer le résultat net des entreprises dont l'Etat retirerait des impôts accrus, la Chambre des Mines constate toujours l'absence de transparence de la part de SNEL :

- aucune amélioration n'est constatée dans les centrales hydroélectriques malgré le fait que le niveau d'eau des barrages a sensiblement remonté et ce à tel point que la situation de force majeure déclarée par la SNEL n'a plus de raison d'être. En effet, les efforts consentis par les miniers ont permis la reconstitution du lac de retenue de Nzilo dont le niveau, à ce jour est de 1.245,9 m. Avec cette remontée, les centrales du Lualaba peuvent reprendre leur fonctionnement normal.

- Par ailleurs, plusieurs sociétés ont terminé ou sont sur le point de terminer des études de faisabilité d'accroissement de leurs capacités de production, mais attendent avant d'investir que les réquisits principaux soient levés. Il s'agit de :
 - la libéralisation effective de tout le secteur tant en production qu'en distribution
 - la garantie d'une stabilité juridique, politique et fiscale.

9 Fiscalité et Parafiscalité

Le premier trimestre de l'année 2014 a été marqué pour le secteur minier en matière fiscale par :

1. TVA : l'Etat demeure en difficulté en ce qui concerne le remboursement des crédits de TVA aux opérateurs miniers. A ce jour, les crédits de TVA en souffrance s'élèvent à près de 433 millions US\$ pour les opérateurs miniers. A noter par ailleurs que la Loi de Finances pour l'année 2014 « répare » une omission en permettant officiellement aux sociétés minières en phase de recherche et de construction de réclamer et d'obtenir le remboursement de crédits de TVA.
2. Impôt sur les bénéfices et profits (IBP) : le dépôt des déclarations d'IBP pour 2013, au 31 mars 2014, a été marqué par le refus de certains opérateurs miniers de se voir appliquer le nouveau taux de l'impôt minimum annuel. Initialement fixé à 1/1000 du chiffre d'affaires annuel, cet impôt minimum a été fixé par la Loi de Finances pour l'année 2014 à 1% du chiffre d'affaires annuel, multipliant du coup par 10 la charge fiscale des sociétés minières productrices mais en situation déficitaire. La position des sociétés minières étant justifiée par la stabilité fiscale qui leur est garantie par le Code minier ou certaines dispositions conventionnelles. A ce jour, certains contentieux en la matière demeurent en suspens.
3. Révision du Code minier et augmentation des taux des impôts et taxes en matière minière : au cours de ce premier trimestre 2014, le Gouvernement a clairement pris position en faveur d'une augmentation immédiate des taux de la redevance minière, dans le cadre de la révision du Code minier. Laquelle augmentation a été rejetée par plusieurs opérateurs miniers.
4. D'une manière générale, la pression fiscale s'est accentuée sur les opérateurs miniers, notamment :
 - a. Du fait de la remise en cause récurrente des droits des opérateurs miniers en vertu du Code minier et des conventions minières (cas de la retenue à la source de 14% sur les prestations étrangères, non-applicable du fait de la stabilité fiscale) ;
 - b. Du fait de procédures « agressives » (taxations d'office) et de procédés inappropriés (mises à l'index des sociétés minières considérées comme étant – indûment – dans l'illégalité par voie de presse).
5. L'implication des plus hautes autorités de l'Etat et de l'administration fiscale parvient dans beaucoup de cas à ramener les choses à plus de raison

10 Activité minière artisanale

USAID³ a autorisé gracieusement la Chambre des Mines à insérer le résumé qui suit sur la situation des creuseurs artisanaux, légaux ou, dans certains cas, illégaux.

La solution à ce problème reste complexe mais la Chambre des Mines soutiendra toute initiative qui visera à humaniser le problème.

L'application d'une loi minière équitable et la relation entre la diminution du volume de l'activité artisanale légale ou illégale et l'augmentation de celui de l'activité industrielle apparaît clairement dans le secteur du cuivre et dans les zones où des projets aurifères ont pu s'implanter.



Réforme des minerais de conflit artisanaux à l'Est de la RDC, Mise à jour du Commerce Responsable des Minerais

Mai 2014

Points principaux :

- Environ 40% des 3T de la RDC et du Rwanda sont certifiés et tracés comme exempts de conflit.
- L'exploitation minière industrielle contribue aux exportations sans conflit. On estime que 20% du total de l'or de la RDC sont exempts de conflit grâce à l'exploitation industrielle et responsable, à grande échelle, à l'Est de la RDC—Banro au Sud Kivu, Kibali Gold (Rand Gold & AngloGold Ashanti) dans l'Uele Oriental. Une importante mine d'étain est dans la phase de faisabilité à Bisie dans le Territoire de Walikale, développée par Alphamin, et cela pourrait avoir un impact important au Nord Kivu.
- L'or constitue le plus grand défi des minéraux de conflit—80% de la valeur de minéraux de conflit exportés de manière illicite est constitué par l'or, ce qui représente entre 500 million USD et 1,5 milliards, et des centaines de milliers de mineurs artisanaux.
- Les produits d'exportation du secteur minier global peuvent être estimés en 2014 à plus de 10 milliards USD—80% de tout cela est constitué par le cuivre, le cobalt et le diamant exempts de conflit au Katanga et au Kasai.
- La RDC peut avoir entre 1 500 à 2 000 sites miniers artisanaux. La réforme de la gouvernance à long terme du secteur à l'Est du Congo a réalisé un progrès petit mais important, en raison du défi—
 - 155 sites ont été validés, dont 112 estimés « exempts de conflit » et n'ayant pas de mineurs parmi les travailleurs (6% du total des sites estimés).
 - De ces 112 sites, la traçabilité de la chaîne de contrôle est opérationnelle dans environ 60 sites au Nord et au Sud Kivu, Maniema et Katanga—assurant la confiance et la valeur du prix de marché de l'utilisateur final. Dans les derniers jours, le premier container de tous les minéraux exempts de conflit (tantale) étaient exportés du Nord Kivu.
 - 313 certificats d'ICGLR de non conflit ont été délivrés par GDRC depuis janvier 2014—mais 87% d'entre-eux sont des certificats d'exploitation des mines d'or.
 - Les systèmes et les capacités humains et institutionnels au sein de GDRC pour augmenter la validation, la traçabilité et la documentation d'exportation bloquent les exportations commerciales de minéraux sans conflit aujourd'hui. USAID, avec d'autres donateurs, apporte son concours dans les interventions urgentes à cette situation.
- En matière d'or, l'USAID a financé le premier projet de formalisation dans la Province Orientale et, avec Banro, l'étend au Sud-Kivu et au Maniema. L'USAID est en train de développer une conception pilote de l'or conduisant à une mise en œuvre de projets aurifères alternatifs en 2014 et 2015.

³ United States Agency for International Development (Agence des Etats-Unis pour le Développement International)

- Là où la certification et la traçabilité donnent une confiance globale aux utilisateurs finaux dans le statut « exempt de conflit », les acteurs qui se conforment à la loi font plus d'argent. L'économie favorise la réforme—les mineurs artisanaux et les exportateurs réalisent considérablement plus de revenus et le GDRC génère des recettes fiscales transparentes.
- Les projets d'approvisionnement de l'USAID ajouteront 8 millions de dollars entre maintenant et décembre 2015 pour renforcer la capacité de mener le commerce responsable des minerais à un « point critique » où les avantages économiques peuvent commencer à l'emporter sur les coûts.
- Le projet de l'USAID apportera également un soutien à l'auditeur indépendant de la chaîne des minerais (AICM) du Processus des Grands Lacs pour guider et servir de médiateur dans la région.

Défis pour tous les acteurs—basés sur un progrès petit mais significatif des années 2011-2014

1. Évaluer les approches de la validation et de la traçabilité—le système est-il économiquement viable et durable ?
2. La formalisation et la réforme doivent avoir lieu dans les cadres juridiques comme le Code Minier qui renforcent « les droits aux ressources » pour les industriels, les petites mines et les mineurs artisanaux.
3. Accroître la traçabilité au-delà de 60 sites exigera de fixer des priorités et de planifier la traçabilité pour les 3T, laquelle comprendra :
 - Un potentiel d'exportation suffisant et des unités de traitement capables de payer des taxes de traçabilité, et
 - La capacité d'ITSCI et d'autres à développer des approches alternatives et améliorées.

Pour l'or –

- Des projets pilotes sont nécessaires pour démontrer l'efficacité des systèmes de traçabilité susceptibles d'être étendus.
- Les creuseurs d'or artisanaux peuvent-ils être « à l'aise » juridiquement, financièrement et en termes de sécurité pour pouvoir les motiver à être en ordre légalement et administrativement ?

Défis de gouvernance pour tous les acteurs—basés sur un progrès petit mais significatif –

- Nécessité de résoudre la question du travail des enfants et d'autres questions liées à l'exploitation minière artisanale.
- La démilitarisation des sites spécifiques doit faire partie d'une vaste réforme du secteur de la sécurité de la PNC et des FARDC, les forces de sécurité doivent protéger les mines légales.
- Le climat des affaires—des règlements contradictoires et des taxes multiples sont dissuasifs quant à être en ordre avec la loi et les formalités administratives ASM, sans parler des obstacles à l'investissement industriel.
- La capacité de tous les acteurs—agents du ministère des Mines, miniers, exportateurs, société civile et membres de la communauté—nécessite d'être systématiquement développée dans le cadre d'un Code Minier amélioré et d'un Ministère des Mines restructuré.

11 Local Content

Conformément aux Principes de l'International Council on Mining and Minerals⁴, afin de promouvoir les meilleurs standards en matière de local content et d'apporter des réponses adéquates par la mise en place de politiques réalistes en interaction avec les partenaires communautaire et institutionnels, la Chambre des Mines (CdM) a créé en son sein une Commission en charge du Local Content.

Cette Commission de la CdM entend mener ses actions essentiellement sur la promotion de l'emploi des nationaux dans les limites des prescrits légaux et réglementaires; le renforcement des capacités d'une main d'œuvre locale spécialisée et l'encouragement d'un partenariat profitable avec les entreprises locales et nationales en vue d'accroître manifestement les retombées des projets miniers dans le tissu économique local, provincial et national.

La Chambre des Mines, au travers de sa Commission Local Content, pourra ainsi participer davantage au développement social et économique et donc contribuer de manière durable à la recherche des opportunités visant à lutter contre la pauvreté dans les milieux où s'opèrent les activités de ses membres.

Pour atteindre ses objectifs en apportant des réponses quantifiables, le concours de membres de la Chambre des Mines, des partenaires communautaires et institutionnels étatiques et non étatiques est impérieux.

C'est dans ce cadre, que la Commission vise à réaliser quelques actions à impact visible immédiate avec comme zone d'incubation la Province minière du Katanga avant d'étendre cela dans les autres Provinces minières.

La Commission envisage avec le soutien des sociétés minières membres de la CdM, ensemble avec le projet PROMINES et le Gouvernorat de Province du Katanga à réaliser d'ici la rentrée prochaine l'équipement d'écoles techniques en vue de la formation d'une main d'œuvre spécialisée. Les discussions sont en très bonne voie.

Il faut signaler que, à l'instar des ouvrages de formation qui sont désormais exonérés de droits de douanes, la Commission compte obtenir la même faveur du Gouvernement pour l'importation des équipements modernes de formations professionnelles et techniques.

D'autres actions suivront progressivement en vue de la mise en place d'une politique concertée sur la formation et le renforcement des capacités d'une main d'œuvre locale spécialisée et le renforcement de l'économie locale via un partenariat avec les PME/PMI locales dans les chaînes d'approvisionnement.

⁴Spécialement le Principe 9 de l'ICMM visant à contribuer au développement social, économique et institutionnel des communautés dans lesquelles les activités minières se déroulent

Annexe : Calcul des métaux contenus (homogénéisation des données)

Le calcul est fait en tenant compte des teneurs en métaux dans les produits semi-finis ou finis.

Souvent les teneurs sont données, dans le cas contraire on utilise les moyennes.

Les valeurs reprises ci-dessous sont indicatives

CUIVRE (Cu)

Concentré de Cu : 10 - 30 %, moyenne 20 % Cu, humidité : 13 - 20 %

Concentré cupro-cobaltifère (CuCo) : Cu : 16 – 20 %, moyenne 18 %; Co : 6 – 12 %, moyenne : 9 %, humidité : 10 - 20 %

Cuivre noir : 80 - 98 %, moyenne 90 % Cu

Cathode de Cu : 99,99 % Cu

Alliage blanc : 30 – 35 % Cu, moyenne 33 %, 30 – 35 % Co, moyenne 33 %.

Alliage rouge : 80 – 98 % Cu, moyenne 90 %

Matte de Cu : 40 % Cu

Cu pulvérulent : 95 % Cu

Cu botton : 97 % Cu

Carbonate de Cu : 25 % Cu, humidité : 12 - 20 %

Nodule de Cu : 97 % Cu

Wire bars : 98,62 % Cu

Scraps de Cu : 30 % Cu

COBALT

Concentré de Co : 4 - 15 %, moyenne 10 % Co, humidité : 10 - 20 %

Hydroxyde de Co : 29 % Co, humidité : 60 - 70 % (avec sécheur humidité : 7 %)

Carbonate de Co : 25 % Co, humidité : 12 - 20 %

Cobalt électrolytique : 99 % Co

Co séparateur magnétique : 55,25 %

Co en granule : 96 % Co

ZINC

Poudre de Zinc : 65 - 70 % Zn, moyenne 68 % Zn

ÉTAIN

Concentré Sn : 55 - 65 %, moyenne 60 % Sn (exploitation artisanale)

COLTAN

Concentré de Coltan : teneur moyenne Tantale 205 : 27 %, teneur moyenne Niobium 205 : 25 % (exploitation artisanale)

OR

Concentré d'Or : 92 - 98 %, moyenne 95 % Au

WOLFRAMITE

Concentré de Wolframite : 55 - 65 %, moyenne 60 % wolframite (exploitation artisanale)

DIAMANT